

Permis de construire rue des Potiers : le maire ne s'y serait pas pris autrement pour retarder le relogement des habitants des Blagis...

Les deux immeubles en cours de construction rue des Potiers devaient être le 1er totem de la reconstruction des Blagis. En effet les 38 logements prévus sont censés participer au relogement des habitants des premiers immeubles détruits.

Bien qu'insuffisants au regard des besoins réels, de nombreuses familles devant quitter notre ville, ces deux immeubles sont un premier pas. Cependant, l'absence de concertation, le non respect du Plan Local d'Urbanisme que le maire a lui-même élaboré, les non-conformités du permis de construire de Hauts de Seine Habitat qu'il a validées ont conduit le Tribunal administratif de Cergy à retenir deux vices rendant illégal le permis de construire.

Rappelons qu'initialement des riverains avaient sollicité le maire pour une modification du projet essentiellement du fait que les constructions prévues empiétaient sur le trottoir au détriment de la circulation piétonne, notamment pour se rendre aux écoles de la Roue. Mais la fin de non recevoir et leur prise à partie, y compris lors d'un conseil municipal, ont conduit ces habitants à contester le permis de construire.

En effet, ce permis n'est pas conforme au PLU et les moyens proposés au conseil municipal du 12 décembre dernier pour le rendre compatible sont peu orthodoxes. De plus la ville doit verser 50 000€ à Hauts de Seine Habitat.

Comment, le maire et Hauts de Seine Habitat ont-ils pu ignorer à ce point cette incompatibilité ?

Compte tenu des relations rendues conflictuelles avec le voisinage, il était évident que des recours allaient naître.

Aussi, nous pouvons nous interroger sur l'attitude du maire qui passe outre les réserves émises : ignorance, ou suffisance, ou tout simplement faire porter sur d'autres personnes la responsabilité des retards pour un projet dont le financement global n'est toujours pas assuré.

Les élus de l'opposition qui ne souhaitaient pas la destruction du quartier mais une rénovation profonde, ne peuvent que regretter la manière dont ce dossier est géré. En effet, en tel chantier ne peut s'entreprendre qu'avec pragmatisme et écoute. Les effets de manche politiques ont des limites et les familles fontenaisiennes auxquelles il avait été promis des appartements luxueux vont attendre longtemps leur relogement.

Astrid Brobecker, Pauline Lefur, Gilles Mergy, Maxime Messier, Jean-Yves Sommier
Conseillers municipaux